



**Commune de  
RIVES-D'AUTISE**  
**Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 février 2021**

**Excusés :** Christie SIMON (bon à pouvoir à Sandrine Guichet) – Serge FRITSCH – Patrice POITIERS (bon à pouvoir à Cyril Bugeaud)

**Secrétaire de séance :** Delphine LACLARE

**Le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.**

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS – ASSOCIATION FONCIERE DE NIEUL SUR L'AUTISE**

Le Conseil Municipal, après vote, décide à l'unanimité de DESIGNER pour le mandat 2020-2026 les personnes suivantes :

Mr Jannick COIRIER

Mr Dominique POITIERS

Mr Laurent MOINARD

Mr Cédric SIMON

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ADOPTER le règlement intérieur dans les conditions exposées par Mr le Maire.

**FORMATION DES ELUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ADOPTER le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses,
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

**BAIL PRECAIRE LOCAL PAROISSIAL ET MONTANT DU LOYER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER le bail précaire à intervenir entre la commune et Mme LE MEILLOUR avec effet au 1<sup>er</sup> février 2021 pour un loyer s'élevant à 600 € net de taxes,

SUSPENDRE le bail emphytéotique avec la paroisse le temps de la location,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit bail ainsi que tout acte y afférent

**SUBVENTIONS MURS EN PIERRE**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :

ATTRIBUER les aides financières présentées ci-dessous pour des travaux réalisés sur des murs en pierre aux conditions mentionnées ci-dessous,

INSCRIRE la somme de 4 500 € au budget annuel,

PRECISER que cette aide ne sera pas cumulable avec l'aide du dispositif Centres anciens protégés.

Aides financières :

- Moellons : 12 € / m<sup>2</sup>,
- Enduits sur moellons : 5 € / m<sup>2</sup>,
- Piliers en pierre : 30 € le mètre linéaire.

Obligations à respecter pour prétendre à la subvention :

- déposer une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie,
- avoir un avis favorable de l'architecte des PCC pour les travaux réalisés sur le mur,
- le mur doit avoir une hauteur minimum de 1 mètre
- le mur doit longer la voie publique (piétonne ou de circulation).

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC MULTI'SERVICE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE les termes de la convention telle que présentée en annexe pour l'année 2021,

PRECISE que le montant annuel ne dépassera pas 35 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA CCVSA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER la convention de mise à disposition de services technique entre la communauté de communes Vendée Sèvre Autise et la commune de Rives-d'Autise,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **TARIFS 2021 CENTRE DU VIGNAUD POUR LA MIL CCVSA**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE les tarifs suivants appliqués au Centre Intercommunal des loisirs pour 2021 :

- 4.15 € pour un repas chaud ou un pique-nique
- 0.45 € pour le goûter

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.*